

# F.A.Q. en Vrac du Vaccinateur

## Foire aux questions

Bulletin de santé publique  
Région des Laurentides

Vol 13 no 1  
Date : 2018-04-19



### Sujet de l'heure :

## Nouveau Protocole d'immunisation du Québec « web » !

*Vous avez des questions en immunisation ou concernant la gestion des vaccins ?*

*Contactez Mme Carole Desjardins au 450 436-8622, poste 70528, qui vous aiguillera vers le professionnel concerné.*

#### Question :

***Comment toujours être à jour dans notre version du PIQ ? On se perd un peu dans les mises à jour !***

#### Réponse :

Bonne nouvelle : le PIQ (Protocole d'immunisation du Québec) sera dorénavant exclusivement en ligne ! Ainsi on peut être certain de toujours lire une version à jour des protocoles des vaccins disponibles. Afin de rester au courant des mises à jour, il est essentiel de s'inscrire à l'infolettre : <http://www.msss.gouv.qc.ca/abonnement/?l=piq> Il s'agira de la 7<sup>e</sup> édition du PIQ.

#### Question :

***Le protocole papier (gros cartable) ne sera plus bon ?***

#### Réponse :

Non en effet ! Seule la version web sera à jour. On devra se débarrasser du vieux PIQ papier...

#### Question :

***Le PIQ version web peut-il être imprimé ? Je suis très « papier » !***

#### Réponse :

Oui. Cependant il s'agit d'imprimer des pages web, avec tout ce que cela comporte ! Pages avec peu de texte, pages coupées, sauts... Il n'est pas recommandé de l'imprimer ! À ne faire que dans des circonstances exceptionnelles...

#### Question :

***Mais je n'ai pas toujours accès à l'Internet aux endroits où je vaccine !***

#### Réponse :

Heureusement, on pourra sauvegarder sur sa tablette, son cellulaire ou son ordinateur le PIQ au complet. Il faut s'assurer cependant de refaire la manœuvre à chaque fois qu'une mise à jour est annoncée.

#### Question :

***Est-il vrai que dorénavant les femmes enceintes recevront le vaccin dcaT à chaque grossesse ?***

#### Réponse :

Oui ! Cette indication apparaîtra dans la nouvelle édition du PIQ. Ce n'est donc pas encore officiel même si l'avis du CIQ à ce sujet a été publié. Cela sera indiqué à chaque grossesse, entre 26 et 32 semaines idéalement. Pour l'instant il faut attendre la modification au PIQ.

#### Question :

***Puis-je néanmoins administrer le dcaT à une femme enceinte si elle a une prescription médicale ?***

#### Réponse :

Oui, dans ce cas c'est permis.

Ce « FAQ en Vrac » fait suite à des questions reçues à la Direction de santé publique de la part de vaccinateurs de la région.

Si vous voulez le recevoir par courriel, prière de vous inscrire auprès de [carole\\_desjardins@msss.gouv.qc.ca](mailto:carole_desjardins@msss.gouv.qc.ca)

Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
des Laurentides

Québec



**Question :**

***Est-ce qu'il y a d'autres changements majeurs dans le PIQ ?***

**Réponse :**

Il faut garder un peu de surprises ! Notons cependant que :

- La façon de présenter les calendriers a été modifiée pour éviter de consulter de nombreuses notes de bas de page.
- Le calendrier « hépatite B » en 4<sup>e</sup> année du primaire, à compter de l'an prochain, se fera avec une première dose de Twinrix, suivie après 6 mois d'une 2<sup>e</sup> dose de vaccin HB monovalent, puisque à cet âge une seule dose du composant HA est suffisante. Chez les enfants connus immunodéprimés, on continuera d'administrer 3 doses de vaccin Twinrix à 0, 6 et 12 mois.
- Le site d'injection IM dorsofessier ne sera plus utilisé pour administrer les Ig, à moins que chez l'adulte la quantité à donner soit très grande.
- De nouveaux outils d'aide à la décision, semblables à [celui pour la rage](#), seront dévoilés !

**Question :**

***Le vaccin contre le zona est-il gratuit ?***

**Réponse :**

Non, pas pour l'instant. Cependant le CIQ a recommandé au MSSS d'offrir gratuitement à certains groupes le nouveau vaccin sous-unitaire (non-vivant). On saura donc bientôt ce qu'il en est et bien sûr le PIQ sera mis à jour ! On sait déjà que le nouveau PIQ recommandera l'utilisation préférentielle du vaccin zona-SU à celle du vaccin zona-VA (vivant).

**Question :**

***Les vaccins contre le pneumocoque résiduels dans mon frigo doivent-ils être retournés au dépôt en même temps que les vaccins antigrippaux ?***

**Réponse :**

Non ! Le vaccin contre le pneumocoque peut être administré toute l'année aux personnes pour qui il est indiqué. Par contre il faut vérifier les dates de péremption. Si votre stock est trop élevé en regard de la péremption, il faut communiquer avec la DSPub pour un retour de « bons vaccins » avec contrôle de la chaîne de froid, afin que l'on puisse les redistribuer dans le réseau avant la péremption.

**Question :**

***Les vaccins peuvent-ils être administrés par les pharmaciens ?***

**Réponse :**

Non ! Bien que des discussions en ce sens soient en cours, la Loi ne permet pas actuellement aux pharmaciens d'administrer des vaccins. Les infirmières en pharmacie le peuvent, cependant.

**Question :**

***Le déploiement complet du registre de vaccination est-il pour bientôt ?***

**Réponse :**

Oui. En effet la Loi sur la santé publique prévoit que toute vaccination effectuée au Québec sera saisie dans le registre. Les installations avec mission-CLSC ont déjà implanté le module immunisation. La fonction allégée de ce module est en voie d'implantation dans les autres installations du CISSS (urgence, CHSLD, etc). Pour ce qui est des intervenants hors-CISSS (GMF, cliniques, pharmacies...) :

- Ceux ayant accès à un DME (dossier médical électronique) verront leur fournisseur s'assurer que leur système déploie le registre à ses utilisateurs. Ils devront cependant s'assurer d'avoir leur accès sécurisé au DSQ. Les consignes leur parviendront par le fournisseur.
- Les autres (ex. cliniques santé-voyage) seront avisés d'ici décembre 2018 sur les actions à poser.

*En espérant que ces quelques réponses vous soient utiles !*